****

**Charte des groupes compétitions - L.L.A.C.**

**Saison sportive 2021-22**

**\_\_\_\_\_\_**

La présente Charte se base sur le règlement intérieur du club, disponible sur le site internet du club (lorientlanesterartistiqueclub.fr) et remis à chaque licencié au moment de son inscription.

Elle a pour objectif de fixer les règles d’admission, de permanence et d’exclusion éventuelle en cas de litige et de faute grave.

Chaque élève inscrit dans le groupe compétition est tenu de signer la charte et de la respecter, du début jusqu’à la fin de la saison sportive.

En cas de question s’y rapportant, veuillez en faire part aux entraîneurs et au bureau.

**Article 1. Règles d’admission – Niveau technique minimal exigé : Patin d’acier**

Les entraîneurs sont les premiers à donner leur avis sur l’admission d’un élève dans le groupe compétition. Ils sont les seuls à même de pouvoir juger des capacités techniques de l’élève sur glace et hors glace (préparation physique au sol) avant son éventuelle admission. Si le niveau technique de base est trop juste (non maîtrise du patinage en carre, difficultés à se déplacer en avant, en arrière, incapacité à savoir freiner, non maîtrise des croisés avant et arrière et des premiers retournements sur un pied – trois, saut de valse), les entraîneurs pourront refuser l’accès de l’élève dans le groupe compétition et lui proposer de faire partie d’un autre groupe plus approprié pour lui et susceptible de le faire évoluer en vue de son intégration prochaine dans le groupe compétition.

Un entretien préalable à l’entrée de l’élève dans le groupe compétition est organisé par les entraîneurs, en présence éventuelle d’un parent et d’un membre du bureau afin de juger de ses motivations et d’échanger plus amplement sur ses attendus pendant la saison sportive.

Un entretien de milieu d’année peut également avoir lieu si demandé par l’élève et/ou ses parents. Dans tous les cas, un entretien de fin de saison sera organisé pour chaque patineur afin de faire un bilan de l’année et d’envisager la suivante.

**Article 2. Règle relative à la participation à la Préparation Physique Générale et aux stages**

Les élèves inscrits dans le groupe Compétition 3h sont tenus de suivre le cours hebdomadaire de Préparation Physique Générale (PPG) ainsi que ceux proposés pendant les stages de vacances scolaires. Il leur est également demandé de suivre les stages proposés pendant les vacances scolaires par le L.L.A.C ou éventuellement un autre club.

Pour les élèves inscrits dans le groupe Compétition 2h, la participation de l’élève au cours de PPG n’est pas obligatoire mais fortement recommandée ; de même que la participation à un stage de patinage artistique pendant les vacances scolaires ; surtout si l’élève souhaite progresser davantage dans la pratique du patinage artistique et poursuivre son apprentissage dans le groupe compétition 3h la saison suivante.

**Article 3. Règle relative à la participation aux compétitions durant l’année sportive**

Les élèves inscrits dans le groupe Compétition 3h sont tenus de participer au minimum à une compétition au cours de la saison sportive.

Les élèves inscrits dans le groupe Compétition 2h ne sont pas tenus par cette obligation. Ils pourront, s’ils le souhaitent et sur avis des entraîneurs, participer à une compétition loisir, organiser au sein du club ou dans une autre patinoire de la région. Les élèves de ce groupe sont censés poursuivre leur apprentissage dans un plus ou moins long terme dans le groupe compétition 3h, et donc de participer à des compétitions. Ils seront ainsi préparés techniquement durant la saison pour pouvoir présenter un programme.

**Article 3. Comportement sur glace et hors glace**

En conformité avec le règlement intérieur, l’élève inscrit dans un groupe compétition est tenu de suivre les règles encadrant les conditions et modalités d’exclusion (¶1.2.2) et celles relatives au maintien dans le groupe compétition ((¶2.4).

A partir du moment où l’élève est pris en charge par les entraîneurs (de l’échauffement à la sortie de piste en fin de cours), l’élève doit suivre les règles de conduite qui s’y rapportent : ponctualité, respect, discipline et politesse envers ses camarades, les entraîneurs et l’ensemble de l’équipe bénévole du L.L.A.C.

**Article 4. Conditions d’exclusion du groupe compétition**

En dehors de la volonté de l’élève et de ses parents de partir du groupe compétition ou du club, le manquement au respect des règles ci-dessus visées et telles que décrites dans le paragraphe 1.2.2 du règlement intérieur, est une condition d’exclusion de l’élève de ce groupe.

**Signature**, précédée de la mention manuscrite « *Je m’engage à suivre l’ensemble des règles du règlement intérieur et de la Charte ci-présente durant la totalité de l’année sportive* ».

Fait à……..

Le………../